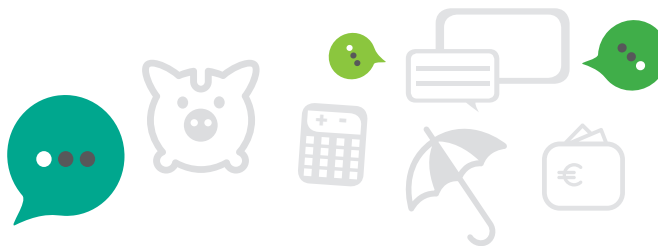




CONSTITUER SON DOSSIER RETRAITE



Un dossier de demande de retraite doit retracer et prouver :

- **toutes les périodes où vous avez travaillé** et touché une indemnité ou un salaire pour ce travail : CDD, CDI, stage rémunéré, job d'été, etc...
- **et les périodes dites "assimilées"** : longue maladie, chômage, service militaire.

Pour cela, il est conseillé de conserver et classer tout au long de votre vie, les documents justificatifs suivants :

VIE PROFESSIONNELLE

- Vos contrats de travail et certificats de travail à l'étranger
- Vos feuilles de paie

ARRETS DE TRAVAIL

- Vos avis de paiement des indemnités perçues en cas de maladie ou de chômage
- Vos attestations Assedic...

SERVICE MILITAIRE

- Votre livret militaire

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

- Les relevés de situation fournis par vos régimes de retraite



Que faire en cas de documents égarés ?

Pour les justificatifs professionnels : vous pouvez demander aux employeurs concernés, une copie de feuilles de paie ou un document confirmant le versement des cotisations. A défaut, vous pouvez aussi prouver une activité passée par le témoignage de collègues, des lettres d'attestation de l'employeur...

Pour les autres justificatifs : il vous suffit de vous adresser aux organismes concernés (CAF, Pôle Emploi, ARRCO ou AGIRC, etc...) afin qu'ils vous adressent des duplicatas.